



1 rue des Arquebusiers
67000 STRASBOURG
France
Tél : +33 (0)3 88 15 45 50
Fax : +33 (0)3 88 37 00 39
www.mazars.fr

LES AMIS DE SAINT ULRICH

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

LES AMIS DE SAINT ULRICH

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Couvent de Saint Ulrich – 57400 DOLVING

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'association LES AMIS DE SAINT ULRICH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES AMIS DE SAINT ULRICH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Strasbourg, le 12 décembre 2023

Gilles CONTESSE

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022			01/01/2021 au 31/12/2021
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit	55 180,00	45 679,96	9 500,04	22 921,31
Concessions, brevets et droits similaires	1 800,00	1 800,00		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	4 500,00	4 500,00		
Autres	33 791,00	23 608,14	10 182,86	15 960,51
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	95 271,00	75 588,10	19 682,90	38 881,82
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	17 257,54		17 257,54	15 757,54
Créances				
Clients, usagers et comptes rattachés	1 283,70		1 283,70	1 152,00
Créances reçues par legs ou donations	866,00		866,00	1 000,00
Autres	34 923,04		34 923,04	18 849,76
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 019,46		2 019,46	56 016,38
Charges constatées d'avance	3 465,98		3 465,98	3 636,00
TOTAL (II)	59 815,72		59 815,72	96 411,68
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	155 086,72	75 588,10	79 498,62	135 293,50



PASSIF	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	42 891,93	23 677,73
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 811,91	19 214,20
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>15 080,02</i>	<i>42 891,93</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	15 080,02	42 891,93
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		16 000,00
TOTAL (II)		16 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 901,83	29 244,44
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 400,08	13 418,45
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 116,69	13 738,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		20 000,00
TOTAL (IV)	64 418,60	76 401,57
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV-V)	79 498,62	135 293,50



	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 666,62	2 295,81
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		11 757,72
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	136 410,28	74 790,99
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	226 494,00	225 498,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 380,00	936,00
Mécénats	37 000,00	26 500,00
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 367,49	
Utilisations des fonds dédiés	16 000,00	
Autres produits	2 158,81	26,19
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	435 477,20	341 804,71
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	15 991,67	9 173,25
Variation de stock	-1 500,00	7 900,00
Autres achats et charges externes	309 382,48	208 580,78
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 954,04	3 166,01
Salaires et traitements	88 652,38	55 885,52
Charges sociales	21 492,78	14 513,94
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	22 514,48	24 071,85
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 048,30	4 867,99
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	462 536,13	328 159,34
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-27 058,93	13 645,37
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0,26	0,53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	0,26	0,53



	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	184,96	254,39
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	184,96	254,39
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-184,70	-253,86
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-27 243,63	13 391,51
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		5 822,69
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		5 822,69
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	98,00	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	470,28	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	568,28	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-568,28	5 822,69
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	435 477,46	347 627,93
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	463 289,37	328 413,73
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-27 811,91	19 214,20



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 79 498,62 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -27 811,91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Objet social, activités et missions sociales

Créée en 2013, l'association des « Amis de Saint-Ulrich » (ainsi nommée du fait de l'ancien Couvent qui en est le siège) est porteuse de plusieurs missions culturelles reconnues par les collectivités et institutions qui lui apportent leur soutien financier. Ces missions sont les suivantes :

À l'international, coopération et montage d'échanges (notamment avec plusieurs pays d'Amérique latine), Formation musicale qualifiante des jeunes (le programme « Jeunes Symphonistes mosellans »), La réalisation annuelle d'un festival de musique de dimensions internationales, L'action éducative en milieu scolaire, La diffusion musicale régionale, Enfin une activité d'accueil de résidences (ainsi que d'hôtes payants) au Couvent de Saint Ulrich.

La Ville de Sarrebourg et la Communauté de communes de Sarrebourg-Moselle Sud, le Conseil Départemental de Moselle, la Région Grand Est et le Ministère de la Culture apportent leur soutien à cet ensemble d'activités qui bénéficie également assez largement du mécénat.

Règles générales

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlements ANC 2018-06, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- < Continuité de l'exploitation,
- < Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- < Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.



Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	55 180,00		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	1 800,00		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		4 500,00		
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers			2 000,00
		Matériel de transport		13 860,00	
	Matériel de bureau & info., mobilier		17 530,99	1 785,84	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	35 890,99		3 785,84
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			92 870,99		3 785,84

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			55 180,00	
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			1 800,00	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				4 500,00	
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.				2 000,00
		Matériel de transport				13 860,00
	Mat.bureau, info., mob.		1 385,83		17 931,00	
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		1 385,83	38 291,00	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				1 385,83	95 271,00	



CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		32 258,69	13 421,27		45 679,96
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		1 800,00			1 800,00
TOTAL		34 058,69	13 421,27		47 479,96
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		4 500,00			4 500,00
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.		414,81		414,81
	Matériel de transport	3 747,33	4 620,00		8 367,33
Mat. bureau et informatique, mob.		11 683,15	4 528,68	1 385,83	14 826,00
Emballages récupérables divers					
TOTAL		19 930,48	9 563,49	1 385,83	28 108,14
TOTAL GENERAL		53 989,17	22 984,76	1 385,83	75 588,10

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Const. immo. corpor.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							



Primes de remboursement des obligations				
---	--	--	--	--



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 283,70	1 283,70	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	412,00	412,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	9 426,18	9 426,18	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	25 950,86	25 950,86		
Charges constatées d'avance	3 465,98	3 465,98		
TOTAUX		40 538,72	40 538,72	
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)			
	Créances reçues par legs ou donations	866,00	866,00	



CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 465,98
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 465,98

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 726,02
Disponibilités	
TOTAL	3 726,02



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	À l'ouverture de l'exercice			Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	avant règlement ANC 2018-06	règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	23 677,73		23 677,73		19 214,20		42 891,93
Excédent ou déficit de l'exercice	19 214,20		19 214,20		-19 214,20	27 811,91	-27 811,91
TOTAUX	42 891,93		42 891,93			27 811,91	15 080,02



TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ville de Metz	8 000,00		8 000,00		8 000,00				
Drac	8 000,00		8 000,00		8 000,00				
TOTAL	16 000,00		16 000,00		16 000,00				



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine à plus d' 1 an à l'origine	26 901,83	7 645,67	19 256,16	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		30 400,08	30 400,08		
Personnel & comptes rattachés		495,24	495,24		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		3 277,43	3 277,43		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfiques Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes & assimilés	1 742,62	1 742,62		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		64 418,60	45 162,44	19 256,16	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 988,28			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				



CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 530,40
Dettes fiscales et sociales	152,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	9 682,40



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La cité Musicale-Metz contribue à la mise a disposition de la grande salle de l'Arsenal et de ses équipes pour un montant de 12 000 euros.

ENGAGEMENTS REÇUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICIPATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautiounnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<i>GARANTIE RECU SUR PGE</i>	17 330,54					17 330,54
<i>GARANTIE</i>	7 210,83					7 210,83
TOTAL	24 541,37					24 541,37



LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	3,00	3,00
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3,00	3,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		



Listes des subventions perçues en 2022 :

Ville Vosges			500
Ville de Sarrebourg			60 000,00
Département de la Moselle			40 000,00
Ambassade Colombie			2 000,00
DRAC			28 000,00
Région Lorraine			45 000,00
DAEC Minis. Culture			15 000,00
Moselle Sud Comcom			10 000,00
Ville de Metz			20 000,00

